



Chers Adhérents,  
 Cette news est la vôtre, n'hésitez pas à nous communiquer et à partager : vos idées, vos réflexions, vos actualités, vos événements, vous êtes à la recherche d'un contact, d'un fournisseur, vous souhaitez recruter ?  
 Pensez au réseau de proximité que vous offre votre association d'entreprises !  
[vve@vaulxenvelin-entreprises.fr](mailto:vve@vaulxenvelin-entreprises.fr) - 04 72 04 17 13

## N° 3 - services aux entreprises

GRATUIT

**2<sup>e</sup> RENDEZ-VOUS**  
**Mercredi 10 mars**  
**de 9h à 11h**

**INSCRIPTION en ligne**

Nbre de participants  
 est limité à 8

### CoRessources



Florence CLÉMENT DIETRICH

Optimise vos stratégies et actions de formation  
 Expert RH Formation & AFEST

06 82 26 75 27

[www.coresources.fr](http://www.coresources.fr)

[www.linkedin.com/in/florence-clement-dietrich/](https://www.linkedin.com/in/florence-clement-dietrich/)

### GRUPE D'APPUI SOLIDAIRE AUX ENTREPRISES DU LYONNAIS 2021

Dans le contexte lié à cette crise sanitaire, CoRessources en partenariat avec le VVE vous invite à Expérimenter le Groupe D'Appui Solidaire aux Entreprises du Lyonnais.

En quoi cela consiste-t-il ?

Il s'agit d'un soutien sous forme d'ateliers à **distance solidaires et gratuits** pouvant réunir de 5 à 7 entrepreneurs, dirigeants et professionnels indépendants.

L'objectif est de partager des situations concrètes, Préoccupation, Problématique ou Projet, en lien avec la reprise d'activité dans le contexte du Covid 19, afin d'opérer des mises en perspective.

Le fonctionnement en Codéveloppement, le cadre de confidentialité et d'entraide ainsi que l'intelligence collective permettent aux professionnels de sortir de l'isolement et de trouver de nouvelles façons d'agir dans cette période complexe

#### Témoignage entreprise : rencontre du 27-01-2021 - Échanges de connaissances et de bonnes pratiques

Un bon accueil et une ambiance conviviale ! Je souligne l'efficacité de Florence CLEMENT DIETRICH qui a su activer l'intelligence collective du groupe et dynamiser les échanges.

Une thématique est choisie de manière collégiale entre participants : chaque chef d'entreprise pose une question, générant ainsi des interactions entre les personnes créant ainsi une bonne synergie.

Les retours d'expériences et les échanges de bonnes pratiques qui s'ensuivent sont très enrichissants !

Cette rencontre m'a permis d'avoir un autre regard sur mon activité, des clés et de nouvelles pistes à mettre en pratique.

Belle découverte pour ma part, Je me suis d'ailleurs inscrite pour le prochain atelier !

**FANNYATWORK**



Actualités  
 sociales  
 &  
 juridiques

**La contestation des heures  
 de délégation des Représentants  
 du personnel :**

**N'oubliez pas de les rémunérer si  
 elles s'imputent sur leur crédit !**

Tristan CHAIX - avocat  
 06-24-75-54-65  
[tristan.chaix@chaixavocat.com](mailto:tristan.chaix@chaixavocat.com)

De nombreux Représentants du personnel pensent avoir le droit d'utiliser des heures de délégation à tout moment. Certains utilisent même des heures de délégation au-delà de leur crédit.

Un point sur les bonnes pratiques à suivre est nécessaire pour ne pas vous mettre en faute, en cas de contestation.

#### DÉLÉGATION UTILISÉE DANS LE CADRE DU CRÉDIT D'HEURES : PRÉSUMPTION DE BONNE UTILISATION

Pour rappel, les délégués syndicaux et les membres titulaires du CSE bénéficient d'un crédit d'heures de délégation, variable en fonction de l'effectif de l'entreprise (de 10 heures à 28 heures mensuelles).

Ces heures de délégation ont pour but de leur permettre d'exercer le mandat dont ils sont investis.

Les heures de délégation peuvent être utilisées par les Représentants pendant les horaires de travail, mais aussi en-dehors du temps de travail.

Elles sont présumées utilisées pour l'exercice de leur mandat, et sont considérées comme du temps de travail, ouvrant droit à rémunération. L'Employeur a donc l'obligation de les payer intégralement à l'échéance normale, même en cas de contestation.

En effet, cette présomption n'interdit pas à l'Employeur de solliciter son Représentant du personnel afin de lui demander des explications sur l'activité exercée lors des heures de délégation, et le cas échéant, de les contester en justice en cas d'abus.

#### DÉLÉGATION UTILISÉE AU-DELÀ DU CRÉDIT D'HEURES : ABSENCE DE PRÉSUMPTION

Cette présomption de bonne utilisation disparaît pour les heures de délégation utilisées au-delà du contingent.

L'Employeur contestant l'utilisation par le Représentant de ces heures de délégation pourra ainsi refuser de les rémunérer.

Dans ce cas, pour bénéficier d'une rémunération, le salarié devra justifier de circonstances exceptionnelles nécessitant ce surcroît d'heures de délégation.

Il est donc important, en cas de litige quant aux heures de délégation prises par un des Représentants du personnel, d'effectuer le suivi de ces heures, par exemple par des bons de délégation, afin de déterminer si la présomption de bonne utilisation s'applique.



**RENDEZ-VOUS  
A NE PAS MANQUER**

Inscription gratuite

En Visio conférence

Gardons le contact !

## AGENDA — MARS 2021

Jeudi 4 mars 08H30-10H00 <a href="#">INSCRIPTION</a>	La relance commerciale, Un must pour votre développement	Grégoire PINEAU - Darwin Conseils  GEDE
Mercredi 10 mars 09h00-11h00 <a href="#">INSCRIPTION</a>	Groupe D'Appui Solidaire aux Entreprises du Lyonnais 2021	Co Ressources ouvert à toutes les entreprises  VVE
Jeudi 16 mars 12h00-14h00 <a href="#">INSCRIPTION</a>	Club RH des Entreprises VVE partenaire du GEDE	<b>Réservé aux entreprises d'au moins 2 salariés</b> Maintenance et sécurisation dans l'emploi grâce à 2 dispositifs complémentaires
Vendredi 12 mars 08h00-10h00	Les Mesures Sociales COVID 19 – 2021	Tristan CHAIX - Avocat  VVE



CITE EDUCATIVE DE VAULX-EN-VELIN

## FORUM DES METIERS

A DESTINATION DES ELEVES DE 3 EME  
JEUDI 25 ET VENDREDI 26 MARS 2021

**Chefs d'entreprises faites découvrir  
votre savoir-faire à de jeunes  
collégiens et Lycéens**

Découverte secteurs professionnels 2  
matinées - visioconférence

L'élève découvre 4 secteurs d'activité sur  
les deux jours en amont 8 secteurs  
représentés :

• Jeudi matin : BTP – Commerce/vente –  
Défense/sécurité – Santé/social

• Vendredi matin : Industrie – Fonction  
publique – Métiers de bouche – Métiers  
"de demain"

[INSCRIPTION ENTREPRISES](#)

### Jeudi 25 mars

Matin

Découverte métiers  
Secteurs : BTP, commerce/vente,  
défense/sécurité, santé/social

Après-midi

Ateliers thématiques

Soirée

Soirée des parents

### Vendredi 26 mars

Matin

Découverte métiers  
Secteurs : industrie, fonction  
publique, métiers de bouche,  
métiers de demain.

Après-midi

Ateliers thématiques



### Découverte métiers

Format distanciel

Les professionnels interviennent  
en visio-conférence devant  
plusieurs classes en simultané  
dans différents collèges.

Chaque élève assiste à  
**2 interventions par matinée**  
9h-9h55 et 10h-10h55

Une trame commune à  
l'ensemble des interventions :

- Présentation d'une « journée type »
- Parcours de l'intervenant
- Compétences mobilisées
- Avenir du secteur



### Ateliers thématiques

Format présentiel

Les partenaires interviennent  
en présentiel auprès de  
**groupes de 15 à 25 élèves**  
au sein des établissements  
scolaires, sur des créneaux  
horaires à définir avec ces  
derniers.

Un programme adapté à  
**chaque établissement :**

Savoir être en entreprise, diversité  
du monde professionnel, lutte  
contre les stéréotypes dans  
l'orientation, mobilisation de  
compétences, etc.



### Soirée des parents

Format distanciel

Les parents qui le souhaitent  
peuvent participer à un temps  
de visio-conférence dédié à  
l'orientation le jeudi 25 mars  
de 18h à 20h

Présentation du **parcours  
d'orientation de l'élève** par  
des intervenants de l'Éducation  
Nationale (représentants  
d'établissements, enseignants,  
CIO, etc.), suivi de temps  
d'échanges avec les parents  
d'élèves.

